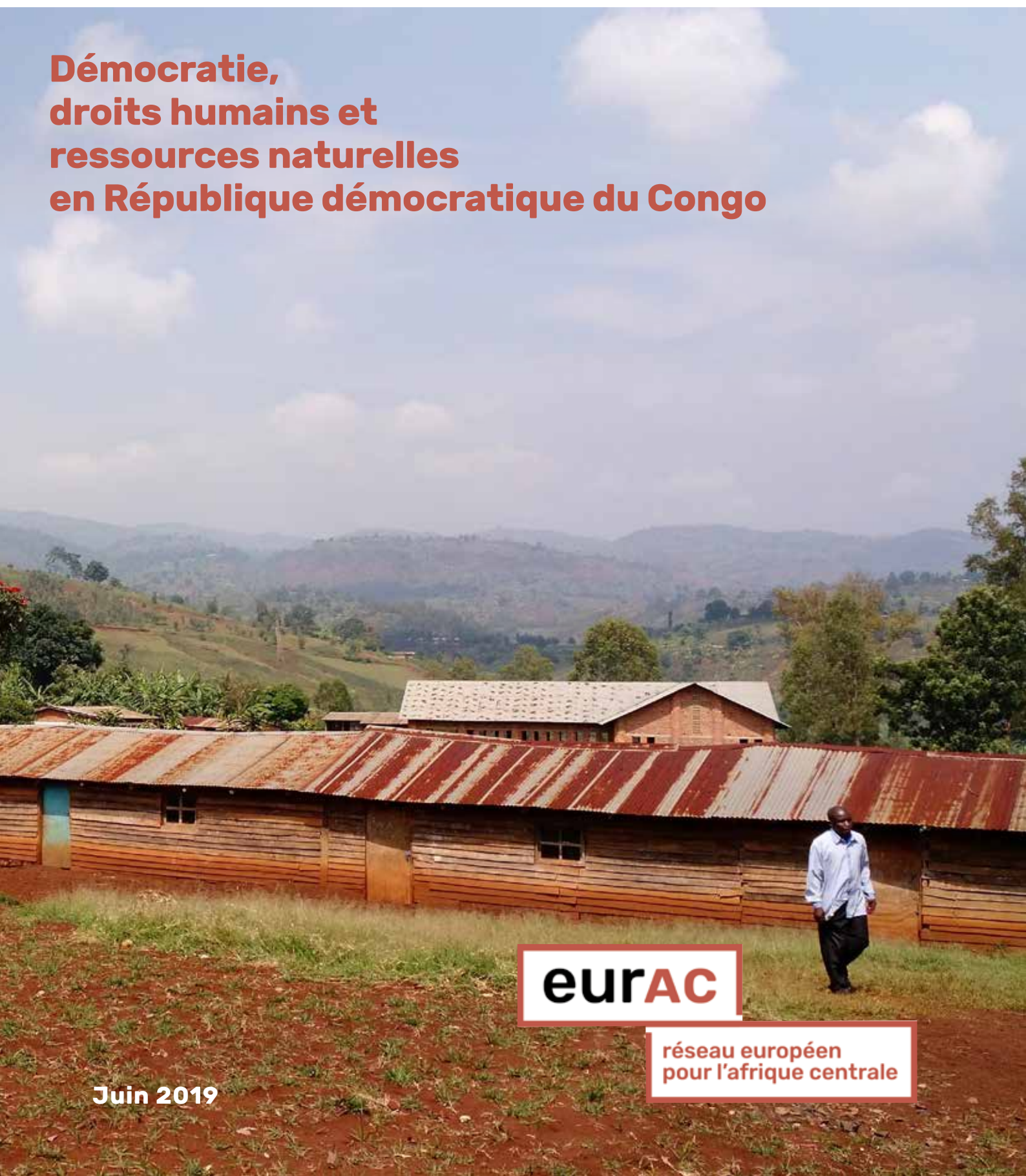


MÉMORANDUM 2019

LÉGISLATURE 2019 -2024 de l'UE

Démocratie, droits humains et ressources naturelles en République démocratique du Congo



eurAC

réseau européen
pour l'Afrique centrale

Juin 2019



Photo © Giuseppe Cioffo

REMARQUES

- Les informations dans ce document ont été compilées jusqu'au 27 mai 2019. Dès lors, tout évènement ayant eu lieu après cette date n'y figurera pas. Nous vous conseillons d'en faire usage en conséquence.
- Les analyses et recommandations comprises dans ce mémorandum ont été élaborées par le secrétariat d'EurAc en accord et en collaboration avec ses membres. Cependant, les positions individuelles d'organisations membres sur certains points spécifiques peuvent différer de la position du réseau.

MÉMORANDUM 2019

LÉGISLATURE 2019 -2024 de l'UE

**Démocratie,
droits humains et
ressources naturelles
en République démocratique du Congo**

eurAC

réseau européen
pour l'Afrique centrale

Juin 2019

Liste d'abréviations

3TG	Étain, tungstène, tantale et or
ANR	Agence nationale de renseignements
BCNUDH	Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'homme
BSP	<i>Better sourcing programme</i>
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CENCO	Conférence épiscopale nationale du Congo
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CIRGL	Conférence internationale de la région des Grands Lacs
DDH	Défenseurs des droits humains
DEVCO	Direction générale Coopération internationale et développement
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
FCC	Front commun pour le Congo
FFUUE	Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique
ITSCI	Initiative de la chaîne d'approvisionnement de l'étain de l'Institut de recherche international sur l'étain
RDC	République démocratique du Congo
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONU	Organisation des Nations unies
OSC	Organisation de la société civile
SEAE	Service européen d'action extérieure
UA	Union africaine
UDPS	Union pour la démocratie et le progrès social
UE	Union européenne
ZEA	Zone d'exploitation artisanale
UN	<i>United Nations</i>
UNJHRO	<i>United Nations Joint Human Rights Office</i>
ZEA	Zone d'exploitation artisanale, Artisanal Exploitation Zone

Table des matières

Liste d'abréviations	4
L'Union européenne et la région des Grands Lacs	6
Les Grands Lacs en chiffres	10

Démocratie, droits humains et ressources naturelles en République démocratique du Congo

Entre espoir et résignation : le cas difficile de la « démocratie » congolaise	13
Déboulonner le système dictatorial : opportunités et défis pour le nouveau président	14
Le rôle clé de la lutte contre la corruption	15
Interventions et positions de l'UE concernant les droits humains et la démocratie	15
Recommandations	17
L'approvisionnement responsable des minerais provenant de la RDC	18
Les interventions de l'UE dans le secteur minier	21
Autres questions importantes	23
Recommandations	23

L'Union européenne et la région des Grands Lacs

Depuis des décennies, la région des Grands Lacs, le Burundi, le Rwanda et la République démocratique du Congo (RDC) compris fait face à des conflits internes et régionaux récurrents, ainsi qu'à une instabilité marquée par des crises humanitaires et une pauvreté généralisée. Ces conflits interconnectés émanent de problèmes postcoloniaux liés à la construction de l'État et de la Nation, ainsi que des hauts niveaux d'interdépendance en matière de sécurité qui affectent chaque pays individuellement, mais aussi la stabilité et le développement de la région entière. Ces conflits sont dynamiques et complexes mais partagent des problèmes liés à **l'exploitation de tensions ethniques**, à la **centralisation du pouvoir**, au **rétrécissement de l'espace politique et civique**, à la **répression étatique** et aux **violations incessantes des droits humains et libertés fondamentales**.

À ceci viennent s'ajouter une **corruption endémique** et une violence structurelle croissante, souvent envers les opposants politiques, les défenseurs des droits humains et les acteurs de la société civile. La dégradation de la gouvernance politique profite de et contribue à **l'exploitation abusive des ressources naturelles de la région**, alors que des puissants acteurs étatiques et non-étatiques se ruent vers les terres et les richesses minérales de la région.

Au niveau politique, chacun de ces trois pays de la région des Grands Lacs est confronté à une **crise de gouvernance institutionnelle**, les dirigeants ayant bien souvent trop de pouvoir centralisé

et refusant de respecter le principe démocratique de l'alternance politique. À la crise de gouvernance s'ajoute une crise de principes démocratiques : l'espace civique est verrouillé et les attaques contre les droits humains et libertés fondamentales sont constantes. La participation politique citoyenne est sérieusement entravée par la répression systématique et violente, par les forces étatiques, des voix dissidentes, ce qui alimente une tendance plus large d'impunité pour les crimes et violations des droits humains dans des pays où le système judiciaire et les services de sécurité sont gravement dysfonctionnels, souvent corrompus et manquent d'indépendance.

Ces problèmes de gouvernance peuvent dégénérer en **crises sécuritaires** à grande échelle où les groupes armés, les frustrations et les identités ethniques sont souvent manipulés et encouragés par les différents régimes. Il en ressort de graves conséquences humanitaires qui causent beaucoup de souffrance aux peuples de la région, et donnent bien souvent lieu à des mouvements de population à l'intérieur des pays et de la région. Cette dynamique peut mener à un cercle vicieux d'insécurité provoquant des tensions intercommunautaires, ainsi qu'un accroissement des activités des groupes armés.

Enfin, la région fait face à une crise régionale de gouvernance qui peut être illustrée par l'échec de diverses initiatives de médiation de la part d'acteurs régionaux locaux, tels que la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) au Burundi depuis la crise de 2015 et l'Union africaine (UA) en RDC en 2016.

Au vu de son investissement considérable dans le développement de la région (par exemple, le 11^{ème} Fonds européen de développement 2014-2020 accorde 432 millions d'euros au Burundi, 620 millions à la RDC et 460 millions au Rwanda), l'UE demeure l'un des acteurs diplomatiques internationaux les plus influents de la région, ainsi que le bailleur le plus important. Cependant, la politique étrangère de l'UE dans la région a montré des signes de faiblesse et l'on peut craindre une diminution de l'attention et de l'intérêt de l'UE pour les Grands Lacs dans les années à venir.

En effet, nous avons observé ces dernières années **une réorientation, au niveau global, des priorités de la politique étrangère de l'UE** en faveur de la lutte contre le terrorisme et la gestion de la migration, et **au détriment de la paix, du**

développement, de la protection et de la promotion des droits humains et libertés fondamentales. Cette tendance pourrait affecter les pays de la région des Grands Lacs. L'adoption par l'UE en novembre 2015 du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFUUE pour l'Afrique) est l'exemple le plus emblématique de cette réorientation inquiétante. Le FFUUE a été adopté pour répondre aux principales causes de la migration clandestine et des personnes déplacées ; il est financé par le Fonds européen de développement. Ceci signifie que l'aide au développement n'est pas mise au service des plans de développement des pays africains, mais au service des objectifs à court terme de la politique migratoire de l'Union européenne. Ceci est contraire au traité de Lisbonne et à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.¹

1. [Document de travail sur le rapport spécial n° 32/2018 de la Cour des comptes européenne \(décharge 2018\) intitulé : Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique : un instrument souple, mais pas assez ciblé](#), Parlement européen, Commission du contrôle budgétaire, 24 avril 2019.



2. [Questions et réponses : un nouveau partenariat ACP-UE après 2020](#),

Fiche d'information de la Commission européenne, 3 mai 2019.

3. Selon le [site web de la Commission](#), consulté le

9 mai 2019, les priorités à partir de 2018 pour le partenariat Afrique-UE sont : investir dans les personnes – éducation, science, technologie et développement des compétences ; renforcer – résilience, paix, sécurité et gouvernance ; migration et mobilité ; mobiliser des investissements pour la transformation structurelle durable de l'Afrique. Les priorités précédentes listées dans la feuille de route Afrique-UE 2014- 2017 étaient : paix et sécurité ; démocratie, bonne gouvernance et droits humains ; développement humain ; développement durable et inclusif ; croissance et intégration continentale ; problèmes globaux et émergents.

4. [L'état de l'union, renforcer le partenariat de l'UE avec l'Afrique : Une nouvelle Alliance Afrique-Europe pour des emplois et des investissements durables](#), Commission européenne, septembre 2018.

5. [Les financements mixtes pour le développement : risques et opportunités](#), Oxfam international, février 2017.

En ce qui concerne ses relations avec le continent africain, **la diplomatie de l'UE a de plus en plus été ciblée sur le renforcement des liens avec l'Union africaine** afin de favoriser un partenariat stratégique. Ce qui est illustré par le changement, en novembre 2017, du nom de « 4^{ème} sommet Afrique-UE » à « 5^{ème} sommet UA-UE ». Bien que cette position soit logique vu le principe de subsidiarité, la focalisation grandissante sur l'UA et sur la prise de contrôle par l'Afrique des questions de paix et de sécurité dans le continent ne présage pas nécessairement de bonnes choses dans le futur proche pour la région des Grands Lacs. En effet, l'UA, dont les trois pays en question sont États membres, n'a jamais exprimé, ni démontré une volonté crédible ou forte d'aborder les diverses crises en RDC ou au Burundi. Au contraire, l'UA a parfois fait preuve d'indifférence ou encore de complaisance par rapport aux abus de pouvoir des régimes. Le nouveau partenariat avec l'UA pourrait servir d'excuse à l'UE pour ne pas prendre de positions fortes à l'égard de ces régimes dans le futur.

De plus, **2018 a marqué le début des négociations de l'accord post-Cotonou** qui mettait les droits humains et la gouvernance au centre de ses dispositions. Malheureusement, les priorités stratégiques de la période post-Cotonou sont conformes au dénouement du sommet UA-UE de novembre 2017.² Cela est inquiétant étant donné que la démocratie et les droits humains ont disparu de la liste des priorités alors que la migration et la mobilité ont émergé comme nouvelles priorités.³

La nouvelle tendance à prioriser le secteur privé, les investissements, le commerce et l'exploitation des ressources naturelles en défaveur des droits humains et de la bonne gouvernance est parfaitement illustrée par l'annonce récente de l'alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables.⁴ Bien que l'investissement et la création d'emplois soient essentiels au développement, cela doit être complémentaire à la promotion des droits humains et à la bonne gouvernance par l'UE. Ces derniers principes ne sont ni concrètement, ni correctement intégrés dans ce nouveau partenariat, alors qu'ils adressent des besoins clés de la population africaine.

La nouvelle tendance de l'implication du privé dans le secteur de développement est également inquiétante. En effet, la Commission européenne pousse de plus en plus à utiliser des modalités innovantes pour le financement du développement, connues comme le '*blending*' qui vise à acquérir les fonds nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable. Les mécanismes de *blending* varient⁵ mais consistent de base à utiliser les fonds publics pour l'aide au développement comme levier sur prêt des institutions financières privées à destination des entités publiques ou privées dans les pays partenaires. À ceci s'ajoute un rôle plus important pour le secteur privé dans le développement de l'Afrique, étant donné que la Commission considère ce secteur comme crucial au développement des économies africaines. Cependant, en ce qui concerne la région des Grands Lacs, l'implication du secteur

privé, des investisseurs européens et des institutions financières a souvent été à l'origine de graves violations des droits des citoyens locaux, tout en prévenant la réalisation des objectifs de développement en général, et plus spécifiquement des objectifs de développement durable.⁶

En ce qui concerne **l'exploitation des ressources naturelles**, pour laquelle l'UE et les pays de la région des Grands Lacs portent un grand intérêt, l'UE prend une direction ambiguë. Il est vrai qu'elle promeut et défend de manière proactive le droit de la population de bénéficier des ressources naturelles de son pays. Par exemple, par l'adoption en 2017 d'un règlement contraignant sur l'approvisionnement responsable de minéraux provenant de zones de conflits et à haut risque.⁷ Le règlement impose aux importateurs européens d'étain, de tantale, de tungstène et d'or (3TG, aussi appelés minerais de conflit) de vérifier et évaluer le risque de violation des droits humains et de financement de groupes armés illégaux au long de la chaîne de production. Cependant, l'UE oscille entre **une approche fondée sur « l'économie en premier » et une approche fondée sur les droits**. Bien que le règlement sur l'approvisionnement responsable des minerais de conflit constitue un pas important vers la création d'un secteur minier responsable en RDC et dans la région, son approche reste encore trop centrée sur l'amont de la chaîne de production, plutôt que sur les responsabilités des importateurs européens. Le règlement pourrait également marginaliser les mineurs

artisanaux, en plus d'autres défauts qui pourraient remettre en question son efficacité.

L'ambivalence entre les intérêts économiques et la protection et promotion des droits humains se ressent également au sein des dynamiques du Conseil européen, alors que certains États membres semblent plus se soucier de leurs intérêts commerciaux bilatéraux que de la politique commune de l'UE en ce qui concerne la protection des droits humains et des libertés fondamentales de la population de la région des Grands Lacs.⁸ C'est une voie périlleuse, et contraire au traité de Lisbonne (art. 2018-1) qui oblige l'UE et ses États membres à garantir une cohérence entre leurs politiques économiques et leurs objectifs de politique de développement.

Au lendemain des élections européennes de 2019, **la nouvelle législature (2019 – 2024) est une excellente opportunité pour les nouveaux eurodéputés de jouer un rôle important, et de mettre en place des nouvelles dynamiques européennes envers la région des Grands Lacs**. Ce rapport vise à apporter aux nouveaux eurodéputés un aperçu de la situation actuelle et des défis en République démocratique du Congo, ainsi qu'à les munir de recommandations spécifiques et réalisables afin de rappeler aux institutions européennes leurs valeurs fondamentales et leur engagement pour le renforcement et la promotion des droits humains, de la paix, du développement et de la participation politique inclusive dans le pays.

6. [Accaparement Made in Belgium, le financement de Feronia par la coopération belge](#), CNCD 11.11.11, mars 2019. [Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi](#), 28 août 2000.

7. [Règlement \(UE\) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017](#).

8. [RDC : Répression des chrétiens : la société civile s'en prend à la France](#), La Libre Afrique, 3 janvier 2018.

Les Grands Lacs en chiffres

Population

81,34 millions

(Banque mondiale, 2017)

Densité
(personnes par km² de surface)

35,9

(Banque mondiale, 2017)

PIB

**37,64 milliards de dollars
américains**

(Banque mondiale, 2017)

Taux de croissance du PIB

+ 3,7 %

(Banque mondiale, 2017)

Indice de développement humain

0,457 - 176^{ème}/189

(UNDP, 2018)

Indicateur des inégalités de genre

0,652 - 152^{ème}/189

(UNDP, 2018)

**Ratio de la population pauvre
disposant de moins de 1,90 \$ par jour
(2011 PPA) (% de la population)**

76,6 %

(Banque mondiale, 2012)

**Classement mondial de la liberté de la
presse**

154^{ème}/180

(RSF 2019)

Indice de démocratie

165^{ème}/167

(Economist Intelligence Unit 2018)

Indice de perception de la corruption

161^{ème}/180

(Transparency International, 2018)

Burundi

10,86 millions

(Banque mondiale, 2017)

423,1

(Banque mondiale, 2017)

3,17 milliards de dollars américains

(Banque mondiale, 2017)

+ 0,5 %

(Banque mondiale, 2017)

0,417 - 185^{ème} / 189

(UNDP, 2018)

0,471 - 114^{ème} / 189

(UNDP, 2018)

71,8 %

(Banque mondiale, 2013)

159^{ème} / 180

(RSF 2019)

153^{ème} / 167

(Economist Intelligence Unit 2018)

170^{ème} / 180

(Transparency International, 2018)

Rwanda

12,20 millions

(Banque mondiale, 2017)

494,9

(Banque mondiale, 2017)

9,135 milliards de dollars américains

(Banque mondiale, 2017)

+ 6,1 %

(Banque mondiale, 2017)

0,524 - 158^{ème} / 189

(UNDP, 2018)

0,381 - 85^{ème} / 189

(UNDP, 2018)

55,5 %

(Banque mondiale, 2016)

155^{ème} / 180

(RSF 2019)

128^{ème} / 167

(Economist Intelligence Unit 2018)

48^{ème} / 180

(Transparency International, 2018)

Démocratie, droits humains et ressources naturelles en République démocratique du Congo



Photo © Frederic Triest

La République démocratique du Congo est marquée par des décennies de violence, la présence de nombreux groupes armés (surtout dans la partie Est du pays), une mauvaise gouvernance, une impunité et corruption endémiques, attisés par ses ressources naturelles hautement convoitées. Après presque 60 ans d'instabilité, la situation des droits humains en RDC est inquiétante⁹ et l'établissement d'un État de droit et d'autorités étatiques reste un défi dans le pays.

Entre espoir et résignation : le cas difficile de la « démocratie » congolaise

La RDC a entamé une nouvelle phase de son histoire le 30 décembre 2018 lorsque des élections présidentielles, nationales et provinciales ont finalement été organisées dans le pays. Deux ans après la fin du mandat du président Joseph Kabila en décembre 2016, le peuple congolais a enfin pu élire un président de l'opposition. Ce fut la première transition pacifique de pouvoir entre deux présidents en vie.

Cette étape historique fût le résultat d'un processus électoral tumultueux marqué par de nombreuses violations des droits humains et par le rétrécissement continu de l'espace civique et démocratique. En effet, le processus électoral s'est déroulé dans un contexte d'intimidations, de menaces, de harcèlements judiciaires, de détentions illégales, et de torture répétée par le régime envers des acteurs clés des mouvements citoyens, des défenseurs des droits humains, des journalistes, des membres et

sympathisants des partis de l'opposition.¹⁰ L'intention de Joseph Kabila de se présenter pour un troisième mandat étant restée ambiguë jusqu'au dernier moment, les citoyens congolais ont exigé, suite à l'appel de l'Église catholique et des mouvements prodémocratie, l'organisation d'un processus électoral inclusif, transparent et pacifique, ceci à travers des manifestations lourdement réprimées. Cette mobilisation importante a été la réaction au processus chaotique et controversé d'enregistrement des électeurs, à l'utilisation contestée de la machine à voter, et au manque d'indépendance de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Le bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'homme (BCNUDH) a notamment documenté 3 531 violations liées à la restriction de l'espace démocratique entre 2016 et fin 2018.¹¹

Dans ce contexte, trois candidats principaux se sont présentés pour les élections présidentielles de 2018 : Félix Tshisekedi du parti historique de l'opposition, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), Ramazani Shadary comme le dauphin de l'ancien président Joseph Kabila et sa plateforme politique le Front commun pour le Congo (FCC), ainsi que Martin Fayulu pour la coalition Lamuka officiellement supportée par les leaders de l'opposition Moïse Katumbi et Jean Pierre Bemba qui se sont vus empêchés de participer aux élections.

En janvier 2019, la CENI a proclamé Félix Tshisekedi vainqueur avec 38,7 % des votes. Cependant, **la proclamation des résultats des présidentielles et législatives a été caractérisée par un manque total de**

9. [DR Congo new presidency and Universal Periodic Review: urging the EU and its member states to issue strong recommendations on the human rights situation in the country](#), EurAc, 25 mars 2019.

10. [DR Congo: The EU and its member states must stop their "wait and see" approach and act now in a preventive and united manner](#), EurAc, 25 mai 2018.

11. [Note du BCNUDH sur les principales tendances des violations des droits de l'homme au cours de l'année 2018](#), 30 janvier 2019.

12. [Déclaration de la CENCO à l'issue de sa mission d'observation électorale](#), 10 janvier 2019

13. [Congo voting data reveal huge fraud in poll to replace Kabila](#), Financial Times, 15 janvier 2019.

14. [RDC : l'Union européenne se résout à reconnaître l'élection de Félix Tshisekedi](#), Le Monde, 22 janvier 2019.

15. [RDC : libération de 700 prisonniers, dont deux « politiques » connus](#), La Libre Afrique, 14 mars 2019.

16. [Réouverture de la « Maison Schengen » en RDC](#), BBC, 7 mars 2019.

17. [RDC : Kinshasa exige la levée des sanctions de l'UE avant la réouverture de la Maison Schengen](#), Actualité.cd, 13 septembre 2018.

18. [RDC : Tshisekedi en guerre contre les élus qui « manipulent » les milices](#), La Libre Afrique, 17 avril 2019.

19. [Tshisekedi promet de « déboulonner le système dictatorial de Kabila »](#), VOA, 5 avril 2019.

20. [Installation du Sénat en RDC : les dessous du revirement de Félix Tshisekedi](#), Jeune Afrique, 29 mars 2019.

21. [RDC : un spécialiste des renseignements conseiller sécurité de Félix Tshisekedi](#), RFI, 3 février 2019.

22. [RD Congo : Il faut enquêter sur deux anciens responsables des services de renseignement](#), Human Rights Watch, 22 mars 2019 et [Carbone Beni : « J'ai été enlevé en décembre 2016 et j'ai passé presque trois semaines sous le contrôle direct de Kibelisa »](#), Actualité.cd, 11 avril 2019.

transparence et de crédibilité. À ce jour, les résultats des bureaux de vote n'ont jamais été fournis, en violation des dispositions de la loi électorale. Les missions d'observation électorale, telle que celle menée sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), ont remis en question les résultats.¹² Plusieurs observateurs nationaux ainsi que certains acteurs de l'opposition ont contesté les résultats, et les médias internationaux ont présenté des preuves suggérant que les résultats annoncés par la CENI avaient été trafiqués et manipulés en faveur de Félix Tshisekedi et en défaveur de Martin Fayulu, le réel gagnant.¹³

Après des réactions initiales hésitantes et contradictoires, les acteurs régionaux et internationaux, en ce compris l'UE, ont finalement reconnu Félix Tshisekedi en tant que nouveau président de la RDC.¹⁴

Déboulonner le système dictatorial : opportunités et défis pour le nouveau président

Peu de temps après son élection, le **président Félix Tshisekedi a montré des signes d'ouverture et une intention de changer le climat politique.** Il a d'ailleurs annoncé, en mars 2019, la libération de 700 prisonniers de conscience,¹⁵ la réouverture de la maison Schengen européenne à Kinshasa¹⁶ (fermée début 2018 et dont la réouverture est conditionnée par la levée des sanctions sur les membres de l'ancien régime),¹⁷ ainsi que diverses déclarations publiques contre la corruption, la collusion entre l'élite politique et les groupes armés,¹⁸

ainsi qu'une envie de « déboulonner le système dictatorial » de la RDC.¹⁹

Toujours est-il que Félix Tshisekedi manque de marge de manoeuvre politique. Les institutions politiques du pays, du niveau provincial au niveau national, sont toujours encore largement dominées par le FCC de Kabila. Le FCC a également obtenu majorité absolue à l'Assemblée nationale et au Sénat. En pratique, pour l'instant, le Président est « tenu en otage » par Joseph Kabila et ses alliés politiques. Ceci fut flagrant pendant l'élection des membres du Sénat lorsque le Président, ayant eu des échos d'irrégularités et de corruption, a essayé de suspendre l'élection des sénateurs. Il a finalement dû céder aux pressions exercées par le FCC et d'autres forces politiques et accepter les nominations sénatoriales.²⁰ Enfin, il a fallu quatre mois de rudes négociations pour que les deux hommes trouvent un accord au sujet du prochain premier ministre, qui vient lui aussi du FCC.

De plus, les bonnes intentions et signes d'ouverture de Tshisekedi sont entachés par des **nominations alarmantes en matière de sécurité, surtout pour des positions clés.** Les nominations de François Beya Kasonga²¹ en tant que Conseiller spécial pour le chef d'État en matière de sécurité, et de Roger Kibelisa²² comme son assistant, ont soulevé des inquiétudes sérieuses.

Les deux hommes ont été impliqués dans des violations des droits humains. Roger Kibelisa est sous sanctions ciblées de l'UE à cause de son implication directe dans la campagne d'intimidation menée

par l'Agence nationale de renseignements (ANR) contre les membres de l'opposition, en ce compris des arrestations et détentions arbitraires. En fait, **presque tous les agents nommés par Joseph Kabila impliqués dans la répression sécuritaire et politique depuis des décennies sont encore bien positionnés à tous les niveaux du dispositif sécuritaire.** Cette situation, couplée à un système judiciaire inapte à juger et condamner les auteurs de violations des droits humains, remet en question la soi-disant bonne foi du nouveau Président en ce qui concerne la protection et la promotion des droits humains et de la démocratie.

Le rôle clé de la lutte contre la corruption

L'élection de Félix Tshisekedi a suscité beaucoup d'espoirs et d'attentes mais son mandat a déjà fait face à des défis inquiétants, surtout en ce qui concerne la gouvernance économique et la lutte contre la corruption et l'impunité. L'emprise de Joseph Kabila sur le pouvoir politique, sécuritaire et économique du pays rend la tâche de Tshisekedi très difficile.

La lutte contre la corruption, le détournement des fonds publics, le blanchiment d'argent, ainsi que la fraude doivent être abordés correctement et les personnes responsables amenées en justice afin de promouvoir le développement, la paix et la stabilité et d'insuffler un réel changement de gouvernance en RDC. Le lien causal entre l'échec démocratique, l'impunité et les enjeux financiers en RDC

est bien connu. Un des exemples les plus parlants est la dernière élection des sénateurs lors de laquelle des agents sous sanctions européennes ou américaines auraient payé jusqu'à 500 000 dollars américains pour être élus et ensuite bénéficier de l'immunité.²³ Des enquêtes récentes²⁴ ont montré que le processus d'approvisionnement pour les machines à voter et l'enregistrement biométrique des électeurs ont été marqués par des irrégularités qui ont mené au détournement de fonds et à un délai substantiel dans le processus électoral.

Interventions et positions de l'UE concernant les droits humains et la démocratie

Depuis le début de la crise politique en 2015, de nombreuses déclarations de la Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères,²⁵ du Conseil de l'UE²⁶ et du Parlement européen²⁷ sur la situation en RDC ont été faites.

Le Parlement européen a pris des résolutions fortes entre 2015 et 2017, surtout en appelant le Conseil de l'UE à adopter des sanctions ciblées contre les individus et officiers congolais responsables de violations des droits humains et d'obstruction du processus démocratique.²⁸ Pourtant, en 2018, seule une résolution a été adoptée²⁹ sur la situation dans le pays (en réaction à la répression des manifestations organisées par l'Église catholique) et les eurodéputés semblaient avoir adopté une attitude attentiste à un moment crucial du processus électoral en RDC.

23. [RDC : 500 000 dollars. le prix d'un siège au Sénat](#), la Libre Afrique, 16 février 2019.

24. [Élections en RDC : reports et signaux d'alarme](#), The Sentry, septembre 2018.

25. Par exemple : [Déclaration de la haute représentante, au nom de l'Union européenne, sur les relations avec la République démocratique du Congo à la veille des élections](#), 28 décembre 2018.

26. Par exemple : [Déclaration de l'UE sur la situation en République démocratique du Congo](#), 12 décembre 2016.

27. Par exemple : [Résolution du Parlement européen du 14 juin 2017 sur la situation en République démocratique du Congo](#).

28. [Résolution du Parlement européen du 1er décembre 2016 sur la situation en République démocratique du Congo](#).

29. [Résolution du Parlement européen du 18 janvier 2018 sur la République démocratique du Congo](#).

Au niveau politique, l'UE et ses États membres ont entamé des démarches positives en adoptant des **sanctions ciblées** (gel des avoirs et interdiction de voyage) envers sept officiers en 2016³⁰ et neuf autres en 2017³¹, et en les renouvelant au moment opportun. Ceci, couplé à la pression des manifestations et des dynamiques régionales, a certainement influencé la progression du processus électoral, notamment le fait que Joseph Kabila ne se soit pas présenté pour un troisième mandat.

30. République démocratique du Congo (RDC) : L'UE adopte des sanctions contre 7 personnes responsables de violences. Conseil de l'UE, 12 décembre 2016.

31. DÉCISION D'EXÉCUTION (PESC) 2017/905 DU CONSEIL du 29 mai 2017 mettant en œuvre la décision 2010/788/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo. Journal officiel de l'Union européenne, 29 mai 2017.

32. Projet de renforcement de l'observation citoyenne des élections Congo (PROCEC II), site web de la Commission européenne, consulté le 6 mai 2019.

L'aide de l'UE et de ses États membres aux organisations de la société civile (OSC) et leur travail d'observation électorale et de sensibilisation a également été importante.³²

L'attention manifestée par l'UE envers la RDC est essentielle et doit être renforcée vu les développements récents dans le pays. L'élection d'un président de l'opposition est un premier pas important mais ne devrait pas pousser les observateurs à négliger les conditions de son élection, la mainmise de l'ancien régime sur le système politique et sécuritaire, ainsi que les défis importants auxquels la RDC fait face. **L'UE doit jouer un rôle important en aidant le nouveau président dans ses supposés efforts pour le changement, mais ne doit pas être satisfaite par de la simple rhétorique.** Les représentants de l'UE devraient exiger des résultats tangibles, tout en évitant des positions qui risqueraient de créer une polarisation politique, permettant ainsi au nouveau régime de manœuvrer indépendamment de l'ancienne élite politique. La lutte contre la corruption et

l'impunité est clé et doit être priorisée par l'UE dans sa relation avec la RDC, mais aussi avec les acteurs privés européens en RDC. **Une autre priorité importante de l'UE doit être d'aider les OSC locales, les défenseurs des droits humains et la population :** la pression et les exigences accrues de responsabilité par les citoyens congolais ces dernières années sont essentielles pour rappeler aux autorités congolaises, à tous les niveaux, leurs responsabilités.

L'UE doit également être cohérente par rapport aux sanctions déjà adoptées. Afin d'aider Félix Tshisekedi à se débarrasser du joug de l'ancien régime et à augmenter sa légitimité, il faut maintenir les sanctions ciblées actuelles et en adopter des nouvelles envers les anciens et nouveaux officiers responsables de violations des droits humains. D'un autre côté, il est absolument nécessaire que **toute aide financière directe aux institutions congolaises soit soumise à la condition préalable d'un dialogue politique renforcé et constructif, afin d'encourager des progrès concrets en termes de respect des droits humains et de la bonne gouvernance**, ainsi que l'établissement préalable et la présentation par le gouvernement congolais, d'une feuille de route pour le changement. Cette feuille de route devrait reprendre des objectifs clairs que le gouvernement doit atteindre. Ceux-ci doivent inclure le respect du calendrier électoral, surtout en ce qui concerne la tenue d'élections locales crédibles. Elle doit aussi inclure des réformes institutionnelles nécessaires, notamment de la CENI et du système judiciaire, ce qui est essentiel pour rétablir la confiance du peuple en son

gouvernement et restreindre la mainmise de Joseph Kabila et son ancienne élite sur le système. La mise en œuvre des **réformes dans le secteur de la gestion des ressources naturelles**, en ce compris celles déjà adoptées dans le code minier de 2018, doivent garantir à la RDC l'accès à suffisamment de ressources pour mettre en œuvre les réformes nécessaires. L'UE doit être prudente et ne pas trop facilement octroyer de l'aide directe inconditionnelle, surtout en matière d'aide budgétaire, car cela pourrait alimenter les risques de détournement mis en place par l'ancienne et l'actuelle élite, et pourrait ne pas conduire aux réformes de gouvernance nécessaires, surtout à l'approche de la prochaine période électorale de 2023.

Recommandations

Eu égard au contexte décrit ci-dessus, EurAc appelle le Parlement européen à exhorter :

- Le Conseil de l'UE et le SEAE à mettre en place un dialogue politique plus fort, tel que prévu dans l'article 8 de l'accord de Cotonou, en exigeant la réalisation de divers objectifs (seuils) avant de pouvoir discuter de la possibilité de relancer toute aide budgétaire directe. Les indicateurs tangibles suivants devraient être utilisés : le respect du calendrier électoral, surtout l'organisation d'élections locales crédibles, la réforme de la CENI, de la Cour constitutionnelle et du système judiciaire, l'ouverture de l'espace civique, politique et médiatique,

ainsi que la fin de la criminalisation³³ et du harcèlement physique des opposants politiques, des défenseurs des droits humains et des activistes prodémocratie.

- Le Conseil de l'UE et les États membres de l'UE à maintenir et étendre les sanctions ciblées contre les officiers supérieurs clés des forces de sécurité, ainsi que contre les figures politiques et officiers influents responsables pour des violations des droits humains et de la corruption, surtout ceux dans l'entourage proche de l'ancien président Kabila. L'adoption possible d'un futur régime européen sur les sanctions en matière de droits humains et de corruption pourrait aider dans ce sens. La résolution récente du Parlement européen³⁴ sur ce sujet est un bon premier pas, mais le Parlement européen doit aller plus loin en ce qui concerne la corruption dans tout nouveau régime de sanctions.
- La Commission européenne, surtout la DG DEVCO, à soutenir les OSC et les défenseurs des droits humains (DDH) travaillant sur la promotion et la protection des droits humains, l'éducation civique et la sensibilisation, ainsi que les médias indépendants, à inclure une approche de genre.
- La Commission européenne, surtout la DG DEVCO, à adopter des approches alternatives et communautaires dans le domaine de l'aide à la justice.
- Le SEAE, plus spécifiquement la délégation de l'UE en RDC et les missions diplomatiques des États membres, à effectivement mettre en œuvre les lignes directrices de l'UE

33. [La criminalisation des mouvements sociaux : Le cas du mouvement la Lucha en République démocratique du Congo](#), Protection International, juillet 2018.

34. [Résolution du Parlement européen du 14 mars 2019 sur un régime de sanctions européen pour les violations des droits de l'homme](#).

concernant la protection des DDH³⁵ sur le terrain, en augmentant la protection et l'aide pratique aux défenseurs des droits humains congolais (par exemple en gardant des contacts avec les DDH et en observant les procès des DDH), et en général promouvoir et encourager le respect pour le droit de défendre les droits humains.

- Les États membres de l'UE à enquêter sur, et amener en justice les entreprises et citoyens européens qui, directement ou indirectement, contribuent à la corruption, le blanchiment d'argent et la fraude.
- De développer des lignes directrices détaillées et strictes pour les entreprises et investisseurs européens qui travaillent ou investissent en RDC, en accord avec la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales de l'OCDE³⁶ et les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.³⁷

35. [Garantir la protection - orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme](#), SEAE, 2008.

36. [Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales](#), OCDE, 21 novembre 1997.

37. [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#), HCDH, 2011.

38. [Lettre datée du 15 novembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité créé par la résolution 1533 \(2004\) concernant la République démocratique du Congo](#), Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC, 15 novembre 2010.

L'approvisionnement responsable des minerais en RDC

La RDC est dotée d'une richesse naturelle incroyable, particulièrement en ce qui concerne les minerais. Le pays est le premier producteur mondial de cobalt et un des principaux producteurs de diamant ainsi qu'un exportateur majeur de minerais, tels que les 3TG nécessaires au développement et à la production d'objets technologiques.

Malgré sa richesse importante, le pays n'a que marginalement bénéficié de l'exportation des minerais, le secteur minier étant entaché **par la corruption, un manque de transparence et des pratiques commerciales suspectes**. De plus, la grande partie de l'extraction minière étant faite à par des mineurs artisanaux, il est difficile de quantifier l'impact du secteur minier sur les caisses de l'État et sur les moyens de subsistance de la population.

L'exploitation minière en RDC a pu être liée au financement des groupes armés et à la violation des droits humains, particulièrement dans les provinces de l'Est du pays, tel que le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri et la Maniema. L'activité des groupes armés autour des sites d'extraction minière a globalement diminué, potentiellement grâce aux mécanismes de traçage et certification,³⁸ mais des questions importantes au sujet du lien entre le financement des groupes armés et le commerce illégal des minerais, surtout dans le secteur de l'or, existent encore.

Les 3TG sont parmi les minerais qui ont été le plus liés aux conflits armés et

aux violations des droits humains. Ces minerais sont extraits dans l'Est de la RDC, et à quelques exceptions près, sont extraits par des mineurs artisanaux. **L'extraction minière artisanale représente également une source de revenus essentielle pour les populations de la RDC**, surtout dans les provinces de l'Est. Environ 1 million de personnes sont impliquées dans l'extraction minière artisanale en RDC, et plus ou moins 90 % de l'exportation est d'origine artisanale.³⁹

En comparaison au secteur minier industriel, il a été prouvé que l'extraction minière artisanale a un impact plus grand et plus important sur l'économie. Elle crée des emplois pour la population locale et une série d'activités économiques auxiliaires, fournissant des moyens de subsistance à environ 10 millions de Congolais. Son incorporation aux communautés locales et l'implication directe d'acteurs économiques autour des sites miniers génèrent un impact économique plus important que celui généré par les acteurs industriels dans le secteur.⁴⁰

Le cobalt, dont la RDC détient 60 % des réserves mondiales, est un autre minerai essentiel à la technologie : il est un élément clé des batteries de téléphone, ordinateurs et véhicules électriques.⁴¹ Contrairement à l'extraction de 3TG dans l'Est, l'extraction du cobalt (qui a principalement lieu dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba) est industrialisée, bien qu'il existe également une partie importante d'extraction artisanale. Même si dans le secteur du cobalt il a eu moins d'implication des groupes armés, la

présence des forces armées congolaises (FARDC) est importante.

De plus, les problèmes liés à la pollution, aux conditions de travail et aux conflits entre les acteurs artisanaux et industriels sont endémiques.

Malgré son importance économique, le secteur d'extraction artisanale est sujet à une série d'obstacles et de lacunes que l'Etat congolais et ses partenaires de développement (souvent les acquéreurs des minerais provenant de la RDC) ont essayé de résoudre, notamment :

■ L'ingérence des groupes armés

L'ingérence des groupes armés dans les sites d'extraction minière artisanale a fait l'objet d'un important intérêt de la part des médias et des politiques. Les groupes armés étatiques et non-étatiques nationaux et internationaux (les FARDC inclus) ont été actifs dans les sites miniers, exigeant des taxes illégales et contrôlant les routes et points d'accès. Cependant, l'activité des groupes armés sur les sites miniers a sensiblement diminué, et pour l'instant, les sites miniers ne représentent qu'une de leurs diverses sources de financement.⁴² De plus, la présence de groupes armés dans les sites miniers semble être limitée aux sites où existent des initiatives d'exploitation responsable, bien qu'il ne soit pas clair si ces initiatives ont influencé ces dynamiques ou non.⁴³ Leur présence est assez importante, mais il semblerait que cette activité soit moins concentrée sur les sites miniers eux-mêmes, et

39. République démocratique du Congo : La bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance, rapport no. 43402-ZR, Banque mondiale, mai 2008.

40. *African Artisanal Mining from the Inside Out: Access, norms and power in Congo's gold sector*, Sara Geenen, 2016.

41. *The Emerging Cobalt Challenge. Competition, concentration and compliance. Understanding the cobalt supply chain and how to respond*, RCS Global, 2016.

42. *Mapping artisanal mining areas and mineral supply chains in Eastern DR Congo Impact of armed interference & responsible sourcing*, International Peace Information Service (IPIS), avril 2019.

43. *Assessing the impact of Due Diligence programmes in Eastern DR Congo: A baseline Study*, International Peace Information Service (IPIS), avril 2019.

44. [Mapping artisanal mining areas and mineral supply chains in Eastern DR Congo Impact of armed interference & responsible sourcing](#), International Peace Information Service (IPIS), avril 2019.

45. [PoweringDownCorruption. Tackling Transparency and Human Rights Risks from Congo's Cobalt Mines to Global Supply Chains](#), Annie Callaway (Enoughproject), octobre 2018.

46. [Sud-Kivu : l'ONU veut une enquête sur des gradés congolais accusés de trafic d'or](#), CERN/CENCO, 12 janvier 2017.

47. [Lettre datée du 15 novembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité créé par la résolution 1533 \(2004\) concernant la République démocratique du Congo](#), Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC, 15 novembre 2010.

48. [Liste des coopératives minières artisanales](#), Ministère des mines de la République démocratique du Congo, consulté en 2019.

49. [African Artisanal Mining from the Inside Out: Access, norms and power in Congo's gold sector](#), Sara Geenen, 2016.

50. [Same old Story: A background on natural resources in the Democratic Republic of the Congo](#), Global Witness, juin 2004.

51. [Le temps est venu de recharger des batteries « propres » : les atteintes aux droits humains dans la chaîne d'approvisionnement en cobalt de RDC : entre action et inaction des entreprises](#), Amnesty International, 15 novembre 2017.

plus sur les routes d'accès, ou autour des sites d'extraction de l'or.⁴⁴ Là où l'extraction de cobalt est importante, la source première d'ingérence semble être les FARDC.⁴⁵

■ Taxation illégale et contrebande

Les groupes armés non-étatiques et la FARDC sont les principaux acteurs à imposer une taxation illégale. Alors que les groupes armés ont joué un rôle dans la taxation illégale et la contrebande de minerais, les officiers congolais ont également été impliqués depuis longtemps dans l'imposition de taxes illégales.⁴⁶ À partir de l'Est de la RDC, l'or est facilement passé en contrebande jusqu'aux pays voisins (Burundi et Ouganda), et les 3T sont généralement passés en contrebande et ensuite exportés via le Rwanda.⁴⁷ La taxation illégale et la contrebande représentent une perte importante pour les caisses de l'État.

■ Organisation faible et manque de formalisation

Les coopératives représentent une opportunité pour les mineurs artisanaux d'organiser et de mieux négocier leur prix avec les acquéreurs, de renforcer leurs capacités et de partager le coût de leurs activités. À l'heure actuelle, la RDC compte environ 264 coopératives de mineurs artisanaux.⁴⁸ La quantité pourrait être supérieure puisque certaines coopératives sont toujours en attente d'enregistrement. Cependant, l'influence d'acteurs puissants, souvent des autorités publiques ou des intermédiaires qui ne respectent pas les principes de décision démocratique des

coopératives, ont éclipsé les bénéfices potentiels de ces coopératives. Ces coopératives fonctionnent plus comme des entreprises privées gérées dans une approche descendante.⁴⁹ De plus, l'accès aux sites d'extraction minière artisanale (ZEA), reconnus comme tels dans la loi congolaise, est uniquement autorisé aux coopératives, transformant la création de coopératives en un raccourci pour accéder aux ressources minérales.

■ Abus des droits humains et travail des enfants

La problématique des enfants travailleurs a souvent mobilisé l'attention des médias, étant donné que les enfants ont souvent travaillé sur les sites miniers en RDC, tant dans le secteur du 3TG⁵⁰ que dans le secteur du cobalt.⁵¹ Il est important de noter que la participation des enfants au secteur d'extraction minière artisanale est le plus souvent due à la pauvreté familiale et à un manque d'opportunités éducatives et vocationnelles alternatives pour les enfants.

■ Conflits entre l'exploitation artisanale et industrielle

Alors que l'extraction minière des 3TG est principalement artisanale, c'est l'inverse pour le cobalt dont l'exploitation est majoritairement industrielle. Néanmoins, une grande partie des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement sont artisanaux. Dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba, l'extraction minière artisanale et industrielle sont souvent liées, étant donné que certains mineurs

travaillent également sur les sites industriels, et que les acteurs industriels sont connus pour acheter des produits issus de l'extraction minière artisanale et ensuite de les faire passer pour des produits industriels.⁵² De plus, étant donné que les ZEA sont difficiles à trouver dans ces régions, les mineurs artisanaux vont souvent accéder illégalement aux sites industriels, et les acteurs privés vont identifier les sites d'extraction artisanale dans le but de les annexer à leurs concessions. Ceci est souvent à la base des conflits locaux entre ces deux acteurs.

■ Pollution et problèmes environnementaux

On ne parle pas souvent des problèmes environnementaux que l'extraction minière industrielle et artisanale produit, mais il est important de garder à l'esprit qu'elles peuvent avoir des conséquences négatives importantes sur l'environnement et la santé humaine. Par exemple, des OSC dans le Katanga et le Haut Lualaba ont dénoncé les importantes conséquences négatives de l'extraction minière, particulièrement évidente dans la pollution chimique des eaux et des zones agricoles.⁵³

Afin de résoudre ces problèmes, le gouvernement congolais, les pays voisins et les organisations internationales ont adopté une série de mesures pour promouvoir la transparence et la traçabilité des minerais provenant de la RDC. Ceci inclut des initiatives telles que le mécanisme de certification régional mis en place par la

Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL) et d'autres initiatives liées à la traçabilité telles que l'initiative de la chaîne d'approvisionnement de l'étain (iTSCi) de l'Institut de recherche international sur l'étain et le programme de « meilleur approvisionnement » (*Better Sourcing Programme* – BSP). Cependant, les initiatives de traçabilité ont longtemps été critiquées (surtout iTSCi) pour leur manque de transparence dans les opérations sur le terrain (c'est-à-dire via la vente de certificats ou l'étiquetage de minerais de sites non transparents), et parce qu'elles sont financées surtout par les acteurs en amont tout au long de la chaîne globale de valeur, dont les coûts reviennent principalement aux mineurs artisanaux et les petits acteurs économiques. Le gouvernement de la RDC a finalement approuvé en 2018 un nouveau code minier qui intègre des exigences de transparence, et qui inclut une série de dispositions fiscales qui devraient permettre que les bénéfices de l'exploitation minière soient répartis équitablement entre les différents acteurs économiques.

Les interventions de l'UE dans le secteur minier

Afin de résoudre les problèmes liés à l'exploitation de minerais provenant de zones de conflits ou à haut risque, l'UE a approuvé en 2017 le règlement 2017/821 sur l'approvisionnement responsable des minerais provenant des zones de conflits ou à haut risque. Le règlement fixe des obligations liées au devoir de diligence pour les importateurs européens de 3TG et s'aligne sur les lignes

52. [PoweringDownCorruption. Tackling Transparency and Human Rights Risks from Congo's Cobalt Mines to Global Supply Chains](#), Annie Callaway (Enoughproject), octobre 2018.

53. [Les dessous du boom du cobalt](#), Pain pour le Prochain and Action de Carême, mars 2019.

directrices de l'OCDE sur l'approvisionnement responsable des minerais.⁵⁴

La phase actuelle **de mise en œuvre du règlement a également été marquée par une série de difficultés qui pourraient atténuer son efficacité**. Surtout en ce qui concerne le règlement délégué 2019/429⁵⁷ et la manière dont la Commission va suivre et examiner les régimes sectoriels reconnus supposés aider les importateurs à se conformer au règlement. Il y a un risque qu'une fois que les entreprises aient adhéré à une association d'industrie, elles soient considérées comme étant en conformité avec les obligations de diligence prévues par le règlement bien qu'une mauvaise évaluation pourrait avoir lieu, surtout en prenant en compte que dans le passé, les associations d'industrie ont systématiquement oublié de vérifier les pratiques de leurs membres.⁵⁸ La Commission a également oublié d'indiquer la fréquence et la procédure exacte par laquelle les mécanismes de contrôle interne des associations d'industrie vont être évalués.⁵⁹ Le règlement est également problématique en ce qui concerne la question du régime de publicité des données des importateurs européens soumis au règlement. Les services douaniers dans les États membres de l'UE n'ont pas voulu publier le nom des entreprises soumises au règlement ni les quantités de minerais qu'elles importent, invoquant le Code de douanes communautaire et la confidentialité des échanges commerciaux pour justifier ce refus. Il est évident que s'il est impossible de savoir quelles compagnies sont soumises au règlement et combien elles importent, il sera impossible pour la société civile de suivre le comportement des entreprises et d'y attirer l'attention de la Commission, tel que prévu par le règlement.⁶⁰ Ces problèmes pourront être

Le règlement, qui entrera en vigueur en 2021, résulte de discussions entre le Conseil de l'UE, la Commission européenne et le Parlement européen. Le résultat de ces discussions n'est pas tout à fait satisfaisant et le règlement contient une série de manquements soulignés par EurAc et d'autres ONG internationales, notamment :

- **L'existence de seuils d'importations en dessous desquels le règlement ne s'applique pas (ce qui pourrait accroître les risques de blanchiment d'argent, surtout en ce qui concerne l'or) ;**
- **L'accent sur l'amont et le délaissement de l'aval ;**
- **L'existence d'une liste globale de fonderies et raffineurs responsables approuvés ;**
- **Une liste (bien qu'indicative et non-exhaustive) de zones de conflits et à haut-risque, ce qui pourrait favoriser l'embargo de certains pays au détriment d'autres.**⁵⁵

Afin d'encourager le succès du règlement et de renforcer le secteur minier dans les pays producteurs, l'UE a aussi adopté un ensemble de mesures d'accompagnements visant à aider l'extraction minière artisanale et à petite échelle.⁵⁶

54. [Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque \(troisième édition\)](#), OCDE, 2016.

55. [Règlement européen sur l'approvisionnement responsable en minerais : l'UE s'apprête à affaiblir \(à nouveau\) le futur Règlement](#), EurAc, 10 novembre 2016.

56. [Mesures d'accompagnement au Règlement de l'UE sur l'approvisionnement responsable en minerais : Pour un renforcement de la gouvernance du secteur minier artisanal en RDC](#), EurAc, mars 2017.

57. [Règlement délégué \(UE\) 2019/429 de la Commission du 11 janvier 2019 complétant le règlement \(UE\) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la méthodologie et les critères à utiliser pour l'évaluation et la certification de](#), Commission européenne, janvier 2019.

58. [Alignment assessment of industry programmes with the OECD minerals guidance](#), OCDE, 17 avril 2019.

59. [Garantir la bonne mise en œuvre du Règlement de l'UE sur l'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque](#) (Note de politique commune), 25 mars 2019.

60. Ibidem.

abordés lors de la révision du règlement qui est programmée pour 2023.

Autres questions importantes

La richesse naturelle de la RDC ne se limite pas aux minerais. En effet, en RDC se trouve également le bassin du Congo, la deuxième plus grande forêt tropicale mondiale, qui contient plusieurs zones protégées par l'UNESCO telles que le Virunga ou le Salonga. La forêt tropicale congolaise joue un rôle essentiel d'absorption de carbone et contient une biodiversité incroyable.⁶¹ La conservation des forêts congolaises devrait être une priorité pour les initiatives internationales de conservation. Surtout pour le Virunga qui contient des réserves de pétrole et de gaz naturel et a fait l'objet d'exploration pétrolière par des entreprises européennes. **Il est primordial de protéger les écosystèmes fragiles de la forêt tropicale congolaise des activités d'extraction pétrolière. Ces ressources naturelles devraient contribuer au développement économique de la région et de la population qui ne devrait pas souffrir des conséquences négatives de leur exploitation.** La question foncière, et surtout des droits fonciers coutumiers, est liée tant à la forêt qu'à l'industrie extractive. En effet, en RDC la plupart des citoyens vivent d'activités agricoles mais le régime foncier est rendu précaire par le cadre légal et politique en place.⁶² En ce moment, le gouvernement négocie une nouvelle loi foncière. À ce titre, l'UE doit veiller à ce que le gouvernement congolais dispose des moyens nécessaires pour la mettre en œuvre et la protection des droits fonciers coutumiers.

Recommandations

Eu égard au contexte décrit ci-dessus, EurAc appelle le Parlement européen à exhorter:

- Les États membres à publier la liste d'importateurs européens soumis au règlement, en ce compris la quantité de minerais importés.
- La Commission européenne à mettre en place des contrôles réguliers des pratiques et standards des projets sectoriels reconnus.
- La Commission européenne et le SEAE à veiller à ce que les mesures d'accompagnement du règlement européen ne soient pas simplement ponctuelles, mais qu'elles soient utilisées pour mettre en place une aide continue et structurelle pour le secteur d'extraction minière artisanale en RDC.
- Nommer une commission parlementaire responsable pour la révision du règlement qui devrait proposer des modifications qui répondent aux faiblesses du texte actuel, surtout en ce qui concerne la liste des zones de conflits ou à haut risque, la liste globale des fondeurs et raffineurs, la publicité des données d'importation et le rôle des projets sectoriels.

61. [L'exploitation du pétrole dans le Parc des Virunga : menace ou opportunité de développement ? Les enjeux du déclassement](#), CJP Belgique, 18 décembre 2018.

62. [Terre, développement et conflits dans la région des Grands Lacs. Pour un engagement renforcé de l'UE et de la Suisse dans le domaine foncier au Rwanda, au Burundi et en RDC](#), EurAc, décembre 2017.

EurAc

Réseau européen pour l'Afrique centrale

Rue Stevin, 115

B-1000 Bruxelles, Belgique

✉ info@eurac-network.org

🖥 www.eurac-network.org

🐦 [@EurAc_Net](https://twitter.com/EurAc_Net)

eurAC

**réseau européen
pour l'afrique centrale**